



La collecte ASSURÉE

La collecte des déchets a gardé son rythme habituel dans tout le pays fléchois. Différents services sont mobilisés pour assurer la cadence.

► Durant le confinement, pas de repos pour la collecte des déchets. « Le préfet a demandé le maintien de l'activité du centre de tri, explique Nicolas Jariais, responsable du service Environnement. Nous pouvons continuer à collecter les ordures ménagères et les déchets recyclables. » L'activité n'a d'ailleurs pas diminué : 69 tonnes de déchets ont été collectées la semaine dernière contre 70 habituellement. « Les déchets des professionnels ont chuté parce que beaucoup d'entreprises sont à l'arrêt mais l'augmentation de ceux des particuliers a compensé cette baisse. » décrit-il.

Les utilisateurs n'ayant plus le droit de se déplacer, les déchetteries sont, quant à elles fermées.

Une mobilisation étendue

Si le service de collecte des déchets tourne normalement, les agents ont été renforcés. Comme pour le reste de l'année, deux équipes de trois personnes assurent les collectes les matins de 5h à 13h et une équipe le soir de 17h à 1h. Deux agents s'occupent également de la propreté des points d'apports volontaires et des marchés. « Afin d'effectuer un roule-

19 agents se relaient pour assurer la collecte des déchets dans tout le Pays fléchois.

ment, nous avons pu mobiliser les agents du service Propreté, précise Nicolas Jariais. Des personnes du service Voirie peuvent elles aussi être appelées si nécessaire. » Le personnel administratif du service gère en télétravail l'organisation des plannings et les prestataires. « Malgré les conditions particulières, nous faisons tout pour assurer une continuité de service en protégeant les agents et les usagers. Le personnel a répondu présent. Même si certains ont des inquiétudes, tous restent mobilisés. » félicite le responsable.

Quelles solutions pour les déchets verts ?

Depuis le début du confinement, les déchets verts ne peuvent pas être emmenés en déchetterie. Pourtant avec le retour des beaux jours, le jardinage est une activité idéale. S'il est interdit de brûler les végétaux, différentes solutions existent. Les petits déchets verts tels que les tontes de pelouse, peuvent être répartis comme paillage au pied des haies, des massifs ou des fleurs. Cela nourrit le sol, diminue le développement des mauvaises herbes et garde la fraîcheur de la terre permettant de réduire les arrosages. Ils peuvent également être ajoutés au compost avec les déchets de cuisine. Pour les plus gros déchets comme les branches coupées, ils peuvent être broyés et utilisés comme paillage ou être tressés afin de créer des barrières naturelles pour embellir le jardin.